

SEANCE DU 14 JANVIER 2008

COMPTE RENDU AFFICHE LE 21 JANVIER 2008

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 JANVIER 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

PRESENTS : M. COLLOMB, M. TOURAINE, M. BUNA, M. LEVEQUE, M. MUET, M. BEGHAIN, M. BRAILLAI, M. DESCHAMPS, Mme CARRET, Mme GUILLAUME, M. JACOT, Mme HAGUENAUER, M. DACLIN, FOURNEL, M. LAREAL, M. TETE, Mme AHMINE, Mme BONNIEL-CHALIER, Mme GOUZOU-TESTUD, JULIEN-LAFERRIERE, MMme ULRICH, Mme DECIEUX, Mme YEREMIAN, M. HUGUET, M. TEODORI, M. PSALTOPOULOS, Mme GAY, M. COULON, M. PELAEZ, M. FLACONNECHE, Mme DE COSTER, M. SOREL, GIORDANO, M. FRONT, Mme PESSON, M. SECHERESSE, M. BIDEAU, Mme ISAAC-SIBILLE, M. BARTHELEM, Mme CHEVASSUS, Mme ROBIN, M. LAFOND, M. HANACHOWICZ, Mme BARGOIN, M. RIEHL, M. BOLLIET, CAILLET, M. NARDONE, Mme NACHURY, Mme PUVIS de CHAVANNES, M. RESSICAUD, Mme D'ANGLEJ, M. BROLIQUIER, M. DE LAVERNEE, Mme MAGNIN-BERGER.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROURE, M. CHEVAILLER, DUBERNARD, M. MILLON, M. PHILIP, M. LASSAG, M. SUCHEL, Mme DECRIAUD, Mme MAILLER, Mme DESBAZEILLE, M. TURCAS, Mme RAIMOND-CHABAN, M. ROUX de BEZIEUX, M. AMOYAL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme MOSNIER-LAI, Mme BRETON, Mme FAVIER.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. DESCHAMPS, M. LEVEQUE, M. HUGUET, M. BARTHELEMY, Mme ULRICH, SOREL, Mme GAY, Mme MAGNIN-BERGER, M. DE LAVERNEE, Mme ROBIN, Mme HAGUENAUER, M. PESSON, M. NARDONE, Mme DE COSTER, M. TEODORI ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme ROUX de BEZIEUX, M. CHEVAILLER, DUBERNARD, M. MILLON, M. PHILIP, M. SUCHEL, Mme DECRIAUD, Mme DESBAZEILLE, TURCAS, Mme RAIMOND-CHABANEL, M. AMOYAL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme MOSNIER-LAI, M. BRETON, Mme FAVIER.

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANEEES : M. FLACONNECHE, M. GIORDANO, M. GUILLAUME, M. LAFOND ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. DACLIN, Mme BONNIEL-CHALIER, JULIEN-LAFERRIERE, Mme CHEVASSUS.

MF/MB

SEANCE DU 14 JANVIER 2008

2008/8634 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 € A L'ASSOCIATION CLUB THALASSA POUR L'ORGANISATION DE LA 28E TRAVERSEE A LA NAGE AVEC PALMES LE 20 JANVIER 2008 (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Club Thalassa organise la 28^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le 20 janvier 2008. Il s'agit d'une course de nage dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur.

Inscrite au calendrier fédéral, cette course a permis en 2007 à 210 nageurs de découvrir Lyon et son fleuve à travers les 8 kms de parcours. L'augmentation du nombre de participants est due à un effort de communication auprès des clubs et du grand public. Environ 85 bénévoles participent à l'organisation de cette manifestation.

Les inscriptions se dérouleront à la Cité Scolaire Internationale. Le départ de la course s'effectuera en aval du pont Poincaré, côté rive gauche. L'arrivée est prévue à 300 m au-delà du pont Pasteur.

Hormis l'organisation de cette manifestation, l'Association Club Thalassa a pour objet la pratique sportive de plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine.

Les objectifs de l'Association pour cette nouvelle édition restent :

- d'accroître le nombre de participants à cette manifestation ;
- d'améliorer les temps de parcours afin d'accroître les performances sportives dans cette discipline ;
- de faire découvrir aux non initiés la pratique de ce sport ;
- enfin, d'offrir un spectacle de qualité aux spectateurs et satisfaire les participants.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- de valoriser la Ville de Lyon et le Rhône en offrant une manifestation de qualité alliant à l'exploit sportif une forte symbolique écologique et environnementale ;
- de démontrer ainsi la compatibilité entre environnement et vie urbaine ;
- aux Lyonnais de se réappropriier le Rhône.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 000 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'Association Club Thalassa. »

Vu les avis émis par les Conseils des 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 1500 euros est allouée à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la 28^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le 20 janvier 2008.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD

**MAIRIE DU
7° ARRONDISSEMENT**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

N°.07.08.1281

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU 7° ARRONDISSEMENT

Objet

Attribution de 1.500 € à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la 28^{ème} traversée à la nage avec palmes le 20 janvier 2008

Rapporteur : Monsieur DE FILIPPIS

SEANCE DU: **7 janvier 2008**

SAISINE DU..... **23 décembre 2007**] délai fixé par M. le Maire
(art. 7 Loi du 31/12/1982)

COMPTE RENDU AFFICHE LE : **8 janvier 2008**

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : **28 décembre 2007**

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN
EXERCICE

AU JOUR DE LA SEANCE : **27**

PRESIDENCE : M. FLACONNECHE - Maire du 7ème
arrdt

SECRETAIRE : Mme REYNAUD

PRESENTS : M. FLACONNECHE – M. BOS – M. DUCARD - M.. DE
FILIPPIS –
Mme MEAUDRE - M. PUTANIER – M. HELAL - Mme
REYNAUD –
M. MABILON - Mme BOUSQUET - M. SOREL – Mme
BRETON –
M. BIDEAU - M. MINCHELLA – Mme THEYNARD – M.
TISSOT –
Mme DAGORNE – M. DIDELOT - M. SOULINHAC

EXCUSES

Mme DE COSTER
M. DACLIN
Mme DECRIAUD
Mme DESBAZEILLE
M. BOUVIER
M. GIORDANO
Mlle JOLY

POUVOIRS à

M. BOS
M. FLACONNECHE
M. HELAL
M. MINCHELLA

ABSENTE : Mme MELLITI

07.08.1281

Objet : Attribution de 1.500 € à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la 28^{ème} traversée à la nage avec palmes le 20 janvier 2008

Mesdames et Messieurs,

L'Association Club Thalassa organise la 28^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le 20 janvier 2008. Il s'agit d'une course de nage dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur.

Inscrite au calendrier fédéral, cette course a permis en 2007 à 210 nageurs de découvrir Lyon et son fleuve à travers les 8 kms de parcours. L'augmentation du nombre de participants est due à un effort de communication auprès des clubs et du grand public. Environ 85 bénévoles participent à l'organisation de cette manifestation.

Les inscriptions se dérouleront à la Cité Scolaire Internationale. Le départ de la course s'effectuera en aval du pont Poincaré, côté rive gauche. L'arrivée est prévue à 300 m au-delà du pont Pasteur.

Hormis l'organisation de cette manifestation, l'Association Club Thalassa a pour objet la pratique sportive de plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine.

Les objectifs de l'Association pour cette nouvelle édition restent :

- d'accroître le nombre de participants à cette manifestation ;
- d'améliorer les temps de parcours afin d'accroître les performances sportives dans cette discipline ;
- de faire découvrir aux non initiés la pratique de ce sport ;
- enfin, d'offrir un spectacle de qualité aux spectateurs et satisfaire les participants.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- de valoriser la ville de Lyon et le Rhône en offrant une manifestation de qualité alliant à l'exploit sportif une forte symbolique écologique et environnementale ;
- de démontrer ainsi la compatibilité entre environnement et vie urbaine ;
- aux Lyonnais de se réapproprier le Rhône.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 000 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'Association Club Thalassa.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. Une subvention de 1500 euros est allouée à l'Association Club Thalassa pour la 28^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le 20 janvier 2008.
2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, sur le code service 10230, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Et ont signé les Membres Présents

DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour Extrait Conforme,

**Le Maire du 7^{ème} Arrondissement
Jean-Pierre FLACONNECHE**

09/07/1186

Direction de la Communication Externe - Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Club Thalassa pour l'organisation de la 28^e traversée à la nage avec palmes le 20 janvier 2008 (Commission Jeunesse et Sports)

SEANCE du 8 janvier 2008

COMPTE RENDU AFFICHE le 9 janvier 2008

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 31 décembre 2007

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 27

RAPPORTEUR : Marc FEUILLET

* * * * *

PRESIDENT : Hubert JULIEN-LAFERRIERE
Maire du 9^{ème} arrondissement

SECRETAIRE de SEANCE : Fadma BELMOUDEN

PRESENTS : Henri JACOT, André AMOYAL, Louis LEVEQUE, Sylvie GUILLAUME, Hubert JULIEN-LAFERRIERE, Bernard BOCHARD, Abel GAGO, Michèle SEGONNE, Marc FEUILLET, Martine DESFOURS, Gérard FERT, Pascale SOULINHAC, Fadma BELMOUDEN, Maryse AMOYAL, Guy MARSALLON, Blandine REYNAUD, Noëlle VALENTIN.

ABSENTS EXCUSES : Gérard COLLOMB, Amaury NARDONE, Evelyne CARRET, Yvette FAVIER, Emmanuel DELATTRE et Frédérique PIERRE.

ABSENTS NON EXCUSES : Yvonne L'HUILLIER, Gérard LABALETTE, Anne-Catherine BERTRAND, Frédéric PEREZ.

Direction de la Communication Externe – Attribution d’une subvention de 1 500 € à l’association Club Thalassa pour l’organisation de la 28^e traversée à la nage avec palmes le 20 janvier 2008 (Commission Jeunesse et Sports)

Vu le rapport de la Direction de la Communication Externe, par lequel le Maire de Lyon expose ce qui suit :

« L’Association Club Thalassa organise la 28^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le 20 janvier 2008. Il s’agit d’une course de nage dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur.

Inscrite au calendrier fédéral, cette course a permis en 2007 à 210 nageurs de découvrir Lyon et son fleuve à travers les 8 kms de parcours. L’augmentation du nombre de participants est due à un effort de communication auprès des clubs et du grand public. Environ 85 bénévoles participent à l’organisation de cette manifestation.

Les inscriptions se dérouleront à la Cité Scolaire Internationale. Le départ de la course s’effectuera en aval du pont Poincaré, côté rive gauche. L’arrivée est prévue à 300 m au-delà du pont Pasteur.

Hormis l’organisation de cette manifestation, l’Association Club Thalassa a pour objet la pratique sportive de plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine.

Les objectifs de l’Association pour cette nouvelle édition restent :

- d’accroître le nombre de participants à cette manifestation ;
- d’améliorer les temps de parcours afin d’accroître les performances sportives dans cette discipline ;
- de faire découvrir aux non initiés la pratique de ce sport ;
- enfin, d’offrir un spectacle de qualité aux spectateurs et satisfaire les participants.

L’organisation de cette manifestation permet ainsi :

- de valoriser la ville de Lyon et le Rhône en offrant une manifestation de qualité alliant à l’exploit sportif une forte symbolique écologique et environnementale ;
- de démontrer ainsi la compatibilité entre environnement et vie urbaine ;
- aux Lyonnais de se réapproprier le Rhône.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s’élève à 7 000 €.

En raison de l’intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d’allouer une subvention de 1 500 euros à l’Association Club Thalassa.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d’adopter les décisions suivantes :

3. Une subvention de 1500 euros est allouée à l’Association Club Thalassa pour la 28^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le 20 janvier 2008.

1. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, sur le code service 10230, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.»

Vu l'article 7 de la Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982,

EMET UN AVIS FAVORABLE

Et ont signé les
membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire

**Hubert JULIEN-
LAFERRIERE**